

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80.124
Objet

GARDEN - TENNIS :

EXPROPRIATION POUR CAUSE
D'UTILITE PUBLIQUE:

Désignation d'un Avocat

DATE DE CONVOCATION

14 août 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 août 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt août à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET
DUFOUR, BUJARD, Mme TACQUET, MM. CABAL, BOULAN, DUFEIL, BROTEAU,
BERLAND, COLLE, POUGET, MONTRON, PELLETIER, BOISARD, TAP,
MAURELLET

Excusés: MM. PAPEAU - GUICHAOUA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. COLLE
TETARD par M. MONTRON

Absents : MM. LACHAUD par Me DUFOUR
POUMAILLOUX par M. BOUTET
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par arrêté en date du 14 août 1980, M. le Préfet de la
Charente-Maritime a déclaré d'utilité publique l'acquisition
du terrain sis au Garden-Tennis .

La procédure va se dérouler désormais devant le Juge
d'expropriation siant à LA ROCHELLE et dans la perspective de
défendre au mieux les intérêts de la Ville, il apparait opportun
de choisir un avocat près le Tribunal de LA ROCHELLE pour suivre
ces opérations .

Maître FONTAINE, 23 bis, rue La Noue à LA ROCHELLE, avec
lequel contact a été pris, a bien voulu accepter cette mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le rapport qui précède

VU l'urgence

VU l'arrêté préfectoral pris en date du 14 août 1980

DECIDE :

- de désigner Me FONTAINE, demeurant 23 bis, rue La Noue à
LA ROCHELLE pour défendre les intérêts de la Ville de ROYAN

./...

auprès du Juge Commissaire chargé de l'expropriation du Garden-Tennis de ROYAN.

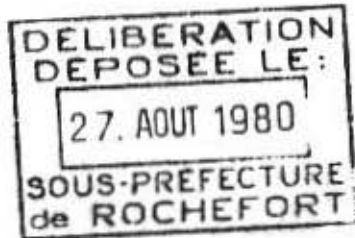
Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



P. FABER



Délibération exécutoire en application
de l'art. 46 du Code de l'Administration
Municipale
MAIRIE DE ROYAN, le 12 SEPTEMBRE 1980

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

M. FOUCHE

